

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
M		S	42750	2,00 7

TAXE D'HABITATION 2019	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	24785		24785	24785	24785
Valeur locative moyenne	3608		3608	3608	3608
A B A T T E M E N T S					
• Général à la base	15 %		15 %		
• Personnels à charge	481		422	541	481
- Par personne rang 1 ou 2 pour personnels)	20 %		20 %		
- Par personne rang 3 ou + pour personnels)	25 %		25 %		
• Spécial à la base	15 %		15 %		
• Spécial handicapé	%		%		
Base nette d'imposition	24304		24383	24244	24304
Taux d'imposition 2019	0,00 %		6,01 %	1,8 %	2,7585 %
Cotisations 2019	0		1464	436	670
Cotisations lissées					
Dont Majo Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2018	14,34 %		6,01 %	1,8 %	2,7585 %
Rappel cotisations 2018	3408		1432	427	656
Variation en valeur	-3408		+32	+9	+14
Variation en pourcentage	-100 %		+2,23 %	+2,11 %	+2,13 %

EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2018 ET 2019					Frais de gestion Prélèvements : - pour base élevée - sur rés. secondaires Plefonnement selon le revenu Dégrèvement TH	+ 74
	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	8077	2644	-3433	-56,49 %		
(b) Allègements	0	1719	+1719	-		
(c) = (a) - (b) Somme à payer	8077	925	-5152	-84,78 %		- 1719
LOCAUX TAXES : NOMBRE 0001 RÉGIME P					Montant de votre impôt	925
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée		
	APPARTEMENT		H	24785		

-À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2019 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice).

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2019	139
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision	

#### Vos démarches

- Sur Impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur Impots.gouv.fr
- Par téléphone : 0 811 36 96 09\* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- Par courrier : Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE  
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur Impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

\* (service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)



## AVIS D'IMPÔT 2019

### TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes

### CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

#### IMPORTANT

À la suite de la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez pour cette année d'une réduction de 65 % de cet impôt.

Votre taxe d'habitation est donc de 925 €. Sans cette réforme, elle serait de 2 644 €.

#### Vos références

Número fiscal (N) :  
Référence de l'avis :  
Identification de votre imposition :  
Département :  
Commune :  
Lieu d'imposition :  
Número FIP :  
Número de rôle : 780  
Date d'établissement : 20/09/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/10/2019

#### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/12/2019 1 064,00 €

#### Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 925,00 €\*  
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 139,00 €

\* Votre taxe d'habitation est de 925 €. Sans la réforme nationale, elle serait de 2 644 €.

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 16/12/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »	Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFP à envoyer des instructions à votre banque pour débi-ter votre compte, et votre banque à débi-ter votre compte conformément aux instructions de la DGFP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débi-ter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.	*
	ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT DGFP ICS - FRA52Z TH / CAP 19 2 16/12/2019 Montant : 1064,00 €	
Voir explications à la rubrique « Comment payer votre taxe d'habitation ? »	JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 16111 59887 LILLE CEDEX 9